

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ÉTATS-UNIS.

GRAVES DÉSORDRES A NEW-YORK.

On lit dans le *Courrier des États-Unis* du 21 février :

Lundi soir des scènes scandaleuses ont déshonoré la ville de New-York; le pillage, le vol étaient à l'ordre du jour.

Avis en fut donné d'avance à la municipalité, comme si la populace avait voulu donner un témoignage éclatant de son mépris pour les lois et pour les magistrats.

Pas un homme éclairé ne s'est mépris sur cet avis qui convoquait le peuple pour prendre des mesures contre les soi-disant accapareurs de blé; tout le monde a pu prévoir les conséquences d'une telle assemblée, et malgré cela le vol et le pillage se sont commis sans que les magistrats de la ville eussent pris d'avance des mesures de répression. On a saisi une trentaine de meneurs.

Voici les faits : Depuis vendredi on avait annoncé qu'une assemblée se tiendrait dans le Park, et les murs de la ville étaient couverts de placards, contenant ce qui suit :

Pain, viande, loyer, chauffage!

Que le prix en soit baissé!

La voix du peuple doit être entendue et doit prévaloir!

Le peuple s'assembla dans le Park, quelque temps qu'il fasse, lundi à 4 heures de l'après-midi, pour s'enquérir des causes de la détresse actuelle qui est sans exemple, et aviser à un remède convenable; tous les amis de l'humanité résolurent de résister aux accapareurs et aux oppresseurs, et furent invités à venir.

Suivent les signatures de l'appel, dont nous ne voulons pas salir nos colonnes.

La populace s'assembla donc au nombre de plusieurs milliers; des discours furent prononcés et dans un il fut dit : *Citoyens!* Eli Hart a dans son magasin 53,000 barils de farine. Allons-y paisiblement et demandons lui de nous les abandonner à raison de 8 dollars le baril; s'il ne veut pas, eh bien!... (Ici le voisin de l'infâme orateur le tira par le pan de son habit et lui parla à l'oreille, et un moment après il continuait); nous nous en retournerons paisiblement....

Tout cela se passa devant l'hôtel de ville (City Hall), surmonté de l'emblème de la justice, où siègent les fonctionnaires publics! L'avis de l'orateur fut suivi; la populace alla paisiblement au magasin de Hart et Comp^{te}, n° 175, rue Washington (Washington!!), et on enfouça paisiblement les portes et les croisées, on vida le contenu du magasin dans la rue, et puis : *Aux victorieux appartiennent les dépouilles!* La perte de M. Hart en blé et en farine est estimée à plus de 10,000 dollars. Les scélérats, non satisfaits du pillage et du vol, ont encore brisé ses bureaux et jeté le contenu au vent.

De la rue Washington, les bandits se rendirent au Coenti's Slip, où ils enfoncèrent le magasin de H. Herrik. Là, les mêmes scènes se renouvelèrent; mais apprenant qu'une force majeure de constables arrivait, ils se dispersèrent.

Le maire, confiant dans son talent oratoire, s'était présenté au commencement du pillage du magasin de Hart et Comp^{te} avec un petit nombre de constables pour le faire cesser; il fut reçu à coups de pierres et à coups de bâtons et se retira. Pendant huit heures, la ville a été livrée au pillage, et quand les bandits se furent dispersés, on rassembla quelques compagnies de milices.

UN CLUB EN 1830.

(L'action se passe au théâtre du Parc. La toile reste levée.)

L'action commence aux troisièmes loges.

Madame Bourlard, marchande épicière, habituée du club, a amené son neveu Michel dont elle a promis de faire un orateur patriote.

Madame Bourlard. Es-tu bien, Michel, mon fi? Ne te gênes pas; mets toi au large, mon garçon. Élargis les coudes, ouvre ta capote je dirai qu'il n'y a plus de place, que nous sommes serrés comme tout!

Madame Bourlard. Il y a du monde! on commencera de bonne heure; ça s'annonce joliment pour toi, Michel! est-il heureux! — Vois-tu, Michel, cette grande table? c'est là que se tient le président, entre deux chandeliers.

Michel mettant les coudes sur l'accoudoir, appuyant son menton sur ses poings et secouant les épaules. Ah!...

Madame Bourlard. Ah! ah! vois tu la haut, aux quatrièmes, ce ridicule vert? c'est là que j'étais à la représentation des Hercules, c'est une drôle d'histoire! — Les Hercules du Nord! imagine! huit jours après, je retrouve le plus jeune dans la diligence de Paris!

quel hasard! j'avais connu ses parents; de vieilles connaissances... le père était cordonnier, qu'il était plein de courage, tirant son fil du matin au soir... c'est égal, il ne pouvait pas mettre les deux bouts ensemble! Eh! bien, le v'la à son aise à présent; ses enfants le soutiennent, lui qui voulait les mettre à l'état; ah! ouiche! ils n'avaient pas de vocation, mais ils avaient des sentiments; ils se sont poussés; ils se sont établis, avec de l'ordre, ils sont devenus Hercules... Tu n'a jamais vu d'Hercules, toi, Michel? (Michel agite la tête en signe négatif.)

Quand tu ira à Paris, Michel, c'est là que tu en verras! c'est là que tu en jouiras des Hercules! M'en suis-je réjoui à mon premier voyage! Sainte Vierge!... c'est alors que j'ai eu la satisfaction de voir cette célèbre madame Blanchard... une argonaute comme on l'appelait... se qui veut dire une femme intrépide qui parcourt les atmosphères avec

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 20 MARS.

On dit que S. M. se propose d'aller résider au palais de Buckingham, le 1^{er} mai. Il y aura grand cercle au palais, le 24 dudit mois, en l'honneur de la princesse Victoire, qui atteint ce jour-là sa majorité. On s'attend à ce que LL. MM. le roi et la reine des Belges, le duc d'Orléans et plusieurs autres princes étrangers y assisteront.

Le prince et la princesse de Polignac ont reçu hier la visite de sir Robert Peel, de l'ambassadeur de Russie, de lady Holland et de plusieurs autres personnages de notre aristocratie.

Le bill sur les corporations municipales en Irlande a passé hier, dans le comité de la chambre des communes, après le rejet d'un amendement tendant à ce que les municipalités aient le pouvoir d'élire les shérifs. Soixante cinq membres se sont prononcés pour la proposition primitive, et cinq seulement en faveur de l'amendement. Cet amendement avait été combattu par le chancelier de l'échiquier et d'autres membres de la chambre. Le rapport sur le bill sera fait mercredi.

FRANCE. — PARIS, 22 MARS.

Les ducs d'Orléans et de Nemours doivent assister au Champ de Mars à de grandes manœuvres des troupes de la garnison de Paris.

Le service funèbre en l'honneur de M. de Pradt a eu lieu aujourd'hui à l'église de l'Assomption, qui est tendue de noir, avec des écussons sur lesquels sont gravés les lettres D. P. Le corps doit rester dans l'église jusqu'à ce qu'on reçoive des ordres pour faire partir le cortège. On dit que les dépouilles mortelles de M. de Pradt doivent être portées en Auvergne, où il possède des terres.

Hier, à deux heures de l'après-midi, deux employés de la police de l'intérieur sont partis en poste pour Lyon.

(Journal de Paris.)

Une ordonnance, conforme à l'avis du conseil d'état, a paru ce matin. Elle est motivée sur ce qu'aux termes de la déclaration de 1682, le chef de l'église et les églises mêmes n'ont reçu de puissance que sur les choses spirituelles et non pas sur les choses temporelles et civiles, que par conséquent leurs réclamations sur le temporel auraient dû être adressées au gouvernement, et non aux fidèles, auxquels seuls s'adressent les lettres pastorales, que par ses protestations, et ses réclamations faites en qualité de supérieur ecclésiastique, l'archevêque de Paris a commis un excès et une usurpation de pouvoir et contrevenu aux lois, qu'il a méconnu l'autorité des lois, qui ont réuni au domaine de l'état les biens ecclésiastiques, et lui ont conféré un droit de propriété que n'ont pas modifiés les affectations consenties par le concordat de 1801 et les articles organiques du 18 germinal an 10, affectations dans lesquelles les palais archi-épiscopaux et épiscopaux ne sont pas même compris; qu'il a également méconnu l'autorité de la charte constitutionnelle, qui a déclaré toutes les propriétés inviolables, sans distinction de celles qu'on appelle nationales, et des lois qui ont fait défense d'attaquer cette inviolabilité; que l'archevêque de Paris, soit en communiquant la susdite déclaration au chapitre métropolitain, en adoptant et publiant l'adhésion de ce chapitre, soit en déclarant qu'il a rempli une obligation de solidarité épiscopale, dans l'intérêt de toutes les églises, atteint et compromis par le nou-

autant de facilité que nous marchons toi z'et moi sur un plat terrain. Je l'ai connue aussi, madame Blanchard! si je l'ai connue... une femme charmante! une brune!... sage! des mœurs! et puis elle en savait long, va! une fois, elle monta si haut, si haut... qu'elle a vu du feu! — Allons, Michel, au large, on entre dans la loge! (Michel se recule en murmurant) Eh! tenez! c'est M. Michaud, l'intime de mon mari. (M. Michaud est cordonnier par position, modéré par conviction, gros et court par nature.)

M. Michaud avec prudence. Échanté de vous trouver madame Bourlard! est-ce qu'on peut s'asseoir ici?

Madame Bourlard. Tiens si l'on peut!... Mais c'est très bien d'y venir au moins!... ah! ça, vous n'avez donc plus peur de vous compromettre?

M. Michaud. Il parle à demi voix et regarde dans les loges de côté si personne ne l'écoute. On m'a dit que le gouvernement provisoire y serait. Je ne l'ai pas vu... Et puis, y paraîtrait qu'on a reçu des nouvelles... un de mes amis qui allait souper à l'estaminet, a entendu lire la gazette.

Madame Bourlard. Eh bien! qu'est-ce qu'on dit?

M. Michaud. De fameuses nouvelles!

Madame Bourlard. Racontez-moi donc ça!

M. Michaud. Volontiers... voyez vous, je n'ai pas la... mais un de mes amis, à souper.

Madame Bourlard impatientée. Oui! a entendu lire la gazette! après!

M. Michaud. Après! non, puisque c'était avant, attendu qu'il n'a plus su manger, après!

Madame Bourlard. Etonnant!

M. Michaud. En effet! qui s'y serait attendu! le roi! madame Bourlard, le roi, qui a signé une amnistie; vous pouvez le voir; c'est dans la feuille.

Madame Bourlard. Quoi! qu'il qu'est-ce qui dit! quel roi! est-ce le roi de Maroc ou des Papous?

M. Michaud. Mais non, madame Bourlard, c'est le roi, notre roi, notre ancien roi Guillaume.

veau projet de loi que nous avons fait présenter à la chambre des députés, a commis un excès de pouvoir.

En ce qui concerne le chapitre métropolitain qu'en adhérait à la déclaration de l'archevêque de Paris et à tous les motifs qui y sont énoncés, il s'est rendu propres les abus qu'elle renferme, et qu'il a de plus commis un excès de pouvoir, en prenant une délibération sur des matières qui ne sont pas de sa compétence, et en faisant transcrire sur ses registres ladite délibération.

M. Janvier a lu aujourd'hui à la chambre des députés le rapport relatif à la colonie d'Alger. Il remonte jusqu'aux premières années de la révolution pour apprécier la politique du gouvernement en Afrique. La commission a blâmé en général le système suivi par le maréchal Clausel à Mascara et surtout à Tlemecen dont la fameuse contribution est l'objet d'une longue investigation de la part du rapporteur. La lecture de cette première partie du rapport a duré jusqu'à trois heures.

Dans la seconde partie le rapporteur aborde la question de l'expédition de Constantine. On y voit que l'ancien cabinet avait tacitement approuvé le plan primitif de l'expédition tel que l'avait conçu le maréchal Clausel. Quand au cabinet du 6 septembre, il avait autorisé l'expédition parce qu'il était impossible de l'ajourner sans encourager les Arabes contre nos troupes. Au reste après la mission de M. de Rancé à Paris, le cabinet avait réellement envoyé le général Daurémont pour accepter au besin la démission du maréchal.

Bulletin de la bourse du 22 mars. — La reprise sur le 3 p. c. s'est faite hier au moment de la fermeture du parquet; elle a été rapide et stable, car aujourd'hui on demandait à 78 65 une assez forte quantité de rentes. Quoiqu'il y ait eu des cours moins élevés, il est probable que la baisse s'est arrêtée, si l'on considère quels ont été les acheteurs à la bourse de ce jour. A Tortoni, on signalait comme ayant été cause du mouvement d'hier, un banquier américain, vendeur de 500,000 livres de 3 p. c. en liquidation. On concevra facilement qu'un moment où les esprits étaient agités par les nouvelles de faillite dans le commerce, une vente de cette nature ait entraîné les cours à 78 30. L'opération une fois terminée, les spéculations ont repris à ce cours, et il a suffi d'un instant pour produire une hausse de 40 centimes. Quant aux fonds espagnols, les nouvelles de St. Sébastien leur ont porté un coup funeste et qu'il sera bien difficile de réparer; chaque jour amène, depuis cette catastrophe, une baisse assez prononcée. On a fléchi aujourd'hui sur l'actif à 23 3/4, pour remonter ensuite à 24 1/4, 21 1/2. Cependant les offres sont toujours nombreuses, et l'on paraît assez généralement persuadé que les gros capitalistes ont vendu dans les hauts cours de 29 à 29 1/2.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 12 mars :

Des correspondances de St. Sébastien, arrivées ce matin, ajoutent, aux détails déjà connus sur l'affaire du roi, ceux qui suivent :

La poursuite des carlistes a été si chaude, qu'en rentrant à St. Sébastien, Evans, serré de près, à ce qu'il paraît, a donné l'ordre de fermer la porte de terre.

On porte à 3,000 hommes, tués ou blessés, la perte des chrétiens dans cette affaire. Il leur a été fait 1,500 prisonniers, parmi lesquels se trouve un certain nombre d'officiers supérieurs anglais. Plusieurs pièces d'artillerie, des obusiers, des fusils en grand nombre, ont été pris par les carlistes.

Les troupes de la marine royale anglaise ont protégé la retraite à leurs dépens. Deux cents hommes de cette arrière-garde ont été faits prisonniers.

St. Sébastien offre en ce moment le plus triste aspect : les

Madame Bourlard. Le roi d'Hollande, donc, Michaud! d'Hollande!... ça ne s'appelle plus autrement! — Mais qu'est-ce qui me chante? une amnistie?... Est-ce qu'on lui demande quelque chose? est-ce qu'on a besoin de pardon, les vainqueurs?

M. Michaud. Une amnistie, voyez vous, madame Bourlard, vous ne comprenez pas... c'est pour arrêter les hostilités des deux parts; c'est pour l'évacuation d'Anvers et la liberté de l'Escaut.

Madame Bourlard. C'est une amnistie que vous voulez dire! je ne comprends pas! il est charmant!

M. Michaud. Ça revient au même.

Madame Bourlard. Eh bien, la fin? expliquez-vous.

M. Michaud. Certainement. Si vous croyez qu'on a été m'expliquer, tout de suite, on se donne les airs de complaire, je sais ce que c'est... comme dans mon jeune temps; du temps de Vander Noot... est-ce que je n'en ai pas vu mettre dans l'embarras pour moins que ça? ajoutez qu'il y a tant d'espions qu'on n'est plus sûr de personne... c'est pourquoi j'ai ma méthode : tenez, à l'estaminet je fais tranquillement mon affaire : on parle beaucoup, moi je ne me mêle de rien et je laisse aller... tout ce que j'ose bien dire, quand je rencontre un ami sûr, c'est : Que pensez-vous de tout cela? Je demande toujours, mais je ne réponds jamais.

Madame Bourlard. Que vous êtes bien avec mon mari! deux trembleurs?

M. Michaud. Écoutez donc, nous en avons tant passé! et puis y court tant de bruits... est-ce qu'on ne dit pas aussi que Charles X va rentrer chez lui avec une armée de cinq cent mille hommes!

Madame Bourlard. Laissez donc! en politique! est-ce que vous entendez quelque chose? est-ce qu'on n'a qu'à souffler ses doigts, donc, pour en faire sortir des cinq cent mille hommes! l'Angleterre d'ailleurs se prononce. Elle le lui a dit... qu'il n'avait qu'à chercher ailleurs... maintenant qu'il est gueux comme tout, et que je le suis de bonne part qu'il va se faire boulangier pour vivre... Une bonne leçon pour les rois!

M. Michaud. A propos de rois!... est-ce qu'on ne dit pas encore que nous allons avoir?

hôpitaux sont encombrés : on est forcé de déposer provisoirement les blessés sous les édifices publics et même dans les rues. Le général Evans est en proie à un violent désespoir.

Une lettre de St Sébastien du 17 mars, écrite par un Anglais qui a pris part à l'affaire du 16, porte que les Anglais n'ont pas perdu un seul prisonnier ni un seul canon, et que la retraite s'est opérée en bon ordre. Voici ce qui aurait produit la mauvaise issue de l'attaque d'Hernani : Le général Evans avait donné des ordres afin de préparer l'attaque pour quatre heures de l'après midi; mais par une fatalité inexplicable, ces préparatifs n'auraient été terminés qu'à sept heures. Si Hernani avait été attaqué à quatre heures, les renforts carlistes de Villaréal n'auraient pas eu le temps d'arriver avant la prise de cette position.

On raconte que les troupes carlistes ayant cerné deux compagnies d'Oviedo, avant d'arriver devant Hernani, auraient dépouillé les prisonniers de leurs vêtements et les auraient contraints à marcher au milieu d'eux, dans un état complet de nudité.

Voici ce qu'on lit d'autres parts dans plusieurs journaux : Notre correspondance d'aujourd'hui nous a fixés sur la prétendue déroute du général Evans, ainsi que sur la retraite de Saarsfeld. Il n'est pas exact que le premier soit rentré à Saint-Sébastien, comme on l'a dit; mais il est revenu jusqu'aux positions qu'il avait enlevées, le 10, aux carlistes, c'est à dire à Amezaga. Sa retraite exécutée du reste dans le plus grand ordre, a été motivée par l'arrivée de douze bataillons, au moment où Evans se croyait sûr de la victoire. Deux compagnies d'ouvriers sont tombées au pouvoir de l'ennemi.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 23 MARS.

M. Ruyter, intendant de la gendarmerie nationale, vient d'être nommé chevalier de l'ordre Léopold.

Le Moniteur publie un arrêté royal qui autorise la formation d'une nouvelle société anonyme dite : Manufacture royale de tapis à Tournay. Toute émission de bank notes, billets de caisse ou autres valeurs en papier est interdite à cette société. Les administrateurs sont MM. Schumaecker, président du tribunal de commerce, John Cokerill, et Borel, consul suisse. Les commissaires sont MM. Sauvage, président de chambre à la cour de cassation, Delevingne, échevin de Tournay, Serruys (Auguste), Bénard, et Vandebroek. Les directeurs gérants sont MM. Schumaecker et Overman, négociants à Tournay.

La princesse Hélène de Mecklembourg qui, définitivement, épousera le duc d'Orléans, devait se rendre en France par Strasbourg; mais la double circonstance qu'elle est parente du Roi Léopold et qu'elle doit devenir la belle-sœur de la Reine, a, dit-on, fait changer l'itinéraire. Elle prendrait alors sa route par Bruxelles, où des premières fêtes lui seraient offertes. On s'attend à la voir passer par Lille, et on s'occupe déjà de la réception brillante qui lui sera faite. (Mercure)

On lit ce qui suit dans le Belge : Dans un article contenu dans notre numéro du 20 courant, on lit le paragraphe suivant : L'enquête des généraux n'est donc devenue confidentielle que par cette seule raison qu'elle emportait la condamnation de MM. Vlemingh, Fallois, Lebeau, (le docteur) Limauge, etc.

Nous déclarons que c'est par erreur que le nom de M. le docteur Lebeau s'y trouve, vu qu'il n'a pas même été question de lui dans l'enquête des généraux.

Bruxelles, 23 mars (trois heures.) — La bourse était encore sous l'influence des baisses de Londres et de Paris. L'actif espagnol (Ardoin) ouvert à 22, a été fait pendant un moment à 22 1/8, puis il est retombé à 21 5/8 argent au comptant papier fin du mois. Le cours était mieux soutenu à la fin de la bourse. Société Générale, émission de Paris, 1560; Actions Réunies 101 3/4 à 102 P.

Une lettre de Saint Sébastien du 16, dit que dans l'affaire d'Hernani, le général Evans s'est bravement conduit; 1 général, 3 colonels et plus de 100 officiers ont été tués ou blessés.

Anvers (deux heures.) — Ardoin 20 3/4 7/8 21 21 1/8 1/4 3/8 1/4 3/8 1/2 5/8 argent, 3/4 papier.

Londres, 21 mars (4 heures.) — Il n'est point arrivé aujourd'hui d'autres nouvelles d'Espagne, on attend avec anxiété les détails sur les dernières affaires et l'on se plaît à croire que le mal a été exagéré, cependant dans l'incertitude l'actif espagnol a fait encore un saut en arrière.

Concluides 90 à 1/8; belges 00; hollandais 2 1/2 p. c. 52 7/8 53 52

Madame Bourlard Nous n'en aurons pas. M. Michaud Vous croyez. Madame Bourlard Je le sais. M. Michaud Cependant... Madame Bourlard C'est sûr, enfin! je vous le dis! M. Michaud. Tiens! on prétendait que nous aurions un roi, et que ce serait... Madame Bourlard Je vous réitère, M. Michaud, qu'on prétendait des riens du tout! puisque c'est décidé! M. Michaud Ah! c'est décidé! Madame Bourlard Est-ce que je n'étais pas ce matin au Congrès? Est-ce que je n'y suis pas tous les jours? est-ce qu'on n'a pas voté par amendement et par section nominale pour la monarchie? M. Michaud consterné. Pour la monarchie! Madame Bourlard Vous pouvez le croire puisque j'y étais. M. Michaud. Pour la monarchie! je n'aime pas ça... nous allons retomber dans les sans-culottes et les amis du peuple! Madame Bourlard. Est-ce que nous ne sommes pas plus éclairés maintenant? est-ce que nous n'avons pas fait notre éducation civile donc? Répondez! M. Michaud indécis. Certainement, j'ai fait mon éducation... Madame Bourlard. Les abus, c'est du régime de l'abrutissement! M. Michaud. Dieu le veuille! — Tenez, tenez! je crois que ça va recommencer. Le président. Il va vous être donné lecture du procès-verbal de la séance d'hier. M. Michaud. Dites donc, madame Bourlard, ce gros, avec son éclairpe au bras, ce serait y le gouvernement provisoire? Madame Bourlard avançant la tête. Voyons?... Non! le gouvernement provisoire je le connais, c'est un maigre. Tiens, celui-ci! c'est pas un habitué! je ne l'ai jamais vu! il faut l'entendre... ham... de la tournure! j'en ai bonne idée... ça doit être un homme de génie, ça! M. Michaud. Vous croyez? Le président. Le procès-verbal est mis aux voix. Si personne n'y fait d'objection, il sera adopté. — Le procès-verbal est adopté. — Plusieurs

78, Id. 5 p. c. 102 3/4 3/8 : espagnoles active au comptant 22 22 3/8 3/4 21 7/8 22 21 3/4 22 21 1/2 1/4 3/4 (baisse 1); au 31 courant 23 22 1/2 7/8 21 7/8 22 1/4 21 1/2 21 3/4 1/2 1/4 22 (baisse 1), coupons 42 43 41 (baisse 2 1/2), passive 6 5/8 1/8 6 (baisse 1/2); différée 9 3/8 8 7/8 3/4 7/8 5/8 7/8 (baisse 1); portugais 5 p. c. 47 (baisse 1/2); 3 p. c. 31 1/4 30 1/2 1/8 30 1/4 (baisse 1/2), brésiliens 00. Francfort sur-le-Mein, 20 mars. — Les actions de la Société Générale de Belgique, émission de Paris, ont été cotées aujourd'hui 735 florins argent.

LIÈGE, LE 24 MARS.

HOUILLÈRE.

Le gouvernement avait soumis à la chambre de commerce de Mons plusieurs questions relatives aux prix de la houille aux charbonnages des environs. Voici le résumé de la réponse faite par elle, à la plus importante de ces questions :

Déterminer les causes du prix actuel des houilles dans le district de Mons, ainsi que les chances et les époques probables de hausse ou de baisse ?

Réponse. La hausse qu'a éprouvée le prix de la houille dans l'arrondissement de Mons, est occasionnée par des causes différentes au Borinage et aux houillères d'Houdeng.

Dans le borinage, les prix n'ont fait que reprendre le cours qu'ils avaient en 1830, parce que l'industrie est revenue aujourd'hui à l'état florissant qu'elle avait alors. La réponse à la première question a démontré que ces prix étaient bien plus élevés avant 1814 qu'ils ne l'ont jamais été depuis et qu'ils ne le sont encore maintenant.

Il n'y a point d'époque fixe qui influe sensiblement sur le prix de la houille. Ce qui règle ce prix c'est la situation plus ou moins prospère de l'industrie en général qui détermine une demande plus ou moins grande.

Pour les houillères du couchant de Mons, les prix n'ont point suivi leur cours naturel; on les a vu s'abaisser et se relever successivement d'une manière désordonnée. La raison en est facile à concevoir, le grand nombre de concessions réunies sur un fort petit espace a fait naître, entre leurs propriétaires, tant pour le débit de la houille extraite, que pour l'acquisition des objets de consommation et le salaire des ouvriers qu'il se procuraient pour ainsi dire à tout prix, une concurrence telle, que, malgré l'accroissement constant de la demande, le prix de vente est toujours resté pour la plupart des charbonnages, en dessous du prix de revient.

Dans les charbonnages d'Houdeng situés à l'est de Mons, la cause première de la hausse du prix des houilles est due aussi à l'essor général qu'ont pris toutes les industries, mais plus spécialement au développement qu'a éprouvé celle du fer, dans le district de Charleroy. La production de ce métal absorbe une quantité prodigieuse de charbon gras.

Parmi les autres causes de cette hausse, il ne faut pas omettre l'augmentation de valeur plus ou moins notable qu'ont subie plusieurs matières employées à l'exploitation des mines, telles que fer, fonte, huile, bois, cordages, etc.

C'est le charbon du Flénu qui est actuellement le plus exploité au couchant de Mons. Il est essentiellement propre aux usines à chaudières et il a cet avantage d'être divisé par le commerce en un assez grand nombre de sortes, suivant le volume de la marchandise, pour que le prix de la dernière de ces sortes soit à la portée du plus pauvre consommateur.

La hausse dans les charbonnages de Charleroy a été portée jusqu'à cent pour cent, même sur la qualité de houille maigre.

Le charbon de Charleroy ayant manqué presque totalement aux consommateurs du Brabant, ceux-ci ont dû se pourvoir au charbonnage du centre. Ce seroit de demandes à occasionné dans les prix une hausse qui s'élève de 40 à 50 p. c. environ des prix antérieurs. Cela se conçoit quand on sait que, dans ce canton houiller, il n'y a que dix concessions exploitées, et qu'il leur est à peu près impossible de suffire aux besoins de leurs anciens débouchés et du débouché nouveau que leur ouvrent Bruxelles, Louvain, Malines, etc.

Cet état de choses ne doit point inquiéter. On a vu plus haut que le Borinage seul possède une masse exploitable, pour ainsi dire inépuisable, et qu'une partie des concessions, que déjà l'on avait commencé à exploiter, celles des houilles grasses surtout, ont cessé d'être, faute de pouvoir écouler leurs produits. On peut en conclure qu'aussitôt que quelques autres points de nos provinces minérales ne pourront plus fournir aux lieux de consommation, où les produits du Bo-

propositions ont été déposées sur le bureau. Il va vous en être donné lecture avant de passer à l'ordre du jour.

Le secrétaire. J'ai l'honneur de proposer à l'assemblée de voter une adresse au gouvernement provisoire pour l'engager énergiquement à renvoyer tous les hollandais des emplois et du territoire de la Belgique, sauf une exception. Signé François Gérard.

Madame Bourlard criant. Appuyé! (On applaudit.) Une tête chauve à l'orchestre. Je demande la parole! Le président. Nous invitons les tribunes à s'abstenir de toute marque d'approbation ou d'improbation.

Un questeur. Chapeau bas aux troisième! — Allons donc, chapeau bas! Plusieurs voix. A bas l'chapeau!

Une femme. Découvrez vous donc, polisson!

Coco. C'est la liberté!! non chapeau, c'est une casquette! tiens, il les gêne! et moi aussi! j'as l'élargir... (il écrase son bonnet entre ses jambes)

Le secrétaire continue la lecture des propositions. Je propose aux honorables citoyens de cette assemblée d'engager le gouvernement provisoire à abattre la porte Guillaume et à la remplacer, par un grillage en fer. (On rit.) Signé...

Une voix à l'orchestre. Je demande la parole!

Une grosse tête chauve, qui a déjà tenté plusieurs fois de prendre la parole, dit de sa place en grossissant la voix, en frottant les sourcils...

Les insinuations du tyran ont été effacées partout en quelques heures; son souvenir n'a jamais été dans nos cœurs; il ne reste que son nom; celui-là gardons nous de l'oublier! qu'il soit éternel comme notre haine! qu'il figure même au front de quelques monuments, je le veux, bien; je le désire! dans les circonstances actuelles et pour recevoir à la proposition, je demande qu'elle soit maintenue intacte et appelée la Porte du Peuple.

Un élégant dans une loge d'avant-scène ter. rang. Il faudrait, si l'on approuvait la proposition dont il nous a été donné lecture, en subir toutes les conséquences... dès lors, nous ne tarderions pas à démolir la rue Royale comme étant flétrie par son nom; les palais ne seraient plus,

rinage peuvent arriver, ceux-ci viendront immédiatement y rétablir le cours de cette marchandise, à un taux modéré. C'est ce qu'on verrait se réaliser aujourd'hui, même sur le marché de Bruxelles, si l'embranchement des chemins de fer, promis au Hainaut par la loi du 10 mai 1834, était construit entre cette ville et Mons.

ARMÉE HOLLANDAISE.

On lit ce qui suit dans l'Observateur de ce jour :

Les efforts que la presse a faits récemment pour démontrer la nécessité de renforcer l'armée, ont été mal interprétés par certaines personnes; faute de notions justes sur les forces militaires de la Hollande et sur les nôtres, et peut-être aussi faute de bonne foi, quelques journaux sont tombés à cet égard dans les plus grossières erreurs, et ont exagéré outre mesure les dangers de notre position.

Un journal de Bruxelles a avancé que d'un moment à l'autre la Hollande pouvait lancer en Belgique 40,000 soldats, auxquels le budget et les crédits supplémentaires alloués par les chambres ne nous permettraient pas, suivant lui, d'en opposer plus de 25,000. Il y a plus, un journal de Paris a porté à 100,000 hommes, la force actuelle de l'armée active hollandaise. Autant il importait de mettre nos forces militaires sur un pied respectable, autant il importe aujourd'hui de rectifier de pareilles erreurs, et d'empêcher qu'elles ne se répandent dans le public.

Avant la conclusion de la convention du 21 mai 1833, voici quelle était la force de l'armée hollandaise :

Infanterie. — 3 bataillons de grenadiers. — 2 bataillons de chasseurs. — 11 régiments de ligne de 4 bataillons (dont un bataillon de réserve). — 24 afdeling de schuttery, les uns de 3, les autres de 2 bataillons. — Ensemble : 116 bataillon (49 d'infanterie de ligne et 67 de schuttery.)

Cavalerie. — 3 régiments de cuirassiers de 4 escadrons. — 2 régiments de dragons légers de 4 escadrons. — 1 régiment de hussards de 5 escadrons. — 1 régiment de lanciers de 6 escadrons. — Ensemble : 31 escadrons.

Artillerie. — 3 bataillons d'artillerie de milice (artillerie de siège). — 2 bataillons d'artillerie de campagne servant 12 batteries de 6 pièces chacune. — Un escadron d'artillerie à cheval servant 6 batteries de 6 pièces. — Ensemble : 108 bouches à feu.

La schuttery ayant été renvoyée dans ses foyers, l'armée hollandaise ne compte plus aujourd'hui que 49 bataillons d'infanterie, qui occupent les positions suivantes : 5 bataillons à Maastricht; 1 à Lillo et à Liefskenshoek; 8 dans la Zélande; 28 dans le Brabant septentrional et dans la Gueldre, et 7 à l'intérieur et dans les ports.

Il est évident que le prince d'Orange ne pourrait disposer pour une invasion en Belgique des 28 bataillons qui occupent la Gueldre et le Brabant septentrional; il devrait, si nous attaquait, laisser au moins une dizaine de ces bataillons en garnison dans les forteresses de Berg op Zoom, de Bois-le-Duc, de Bréda, de Nimègue et de Grave, autant pour contenir le pays que pour le protéger contre les incursions de nos troupes. Il lui resterait donc pour nous attaquer dans la Campine ou dans le Limbourg environ 18 bataillons d'infanterie, avec 31 escadrons de cavalerie et 78 bouches à feu (13 seulement des 18 batteries que possède la Hollande sont attachées à l'armée active.)

Or, grâce aux mesures déjà prises par M. le ministre de la guerre et à celles qu'il se dispose encore à prendre, nous pourrions opposer à une pareille armée, des forces supérieures tant en infanterie qu'en cavalerie et en artillerie.

Mais, dirait-on, le roi Guillaume pourrait rappeler la schuttery sous les armes, et remettre son armée sur le même pied qu'en 1832. Sans doute il le pourrait, mais la réorganisation et la mobilisation de la schuttery demanderaient au moins trois semaines; et maintenant qu'on va s'occuper sérieusement de la formation des régiments de réserve, il ne nous faudra pas plus de temps que cela pour réunir ces régiments, qui certes vaudront bien la schuttery hollandaise.

Les désordres les plus graves ont eu lieu à Washington. C'est à la suite d'un meeting que le pillage de toute une ville a eu lieu, sans que la force publique put s'y opposer. (États-Unis)

L'Emancipation publie une correspondance de Madrid où l'on prétend qu'une des causes de division entre MM. M...

bien sûr, qu'une ruine; et toujours de conséquence en conséquence, nous finirions par opérer le sac de Bruxelles pour avoir été capitale et résidence royale... On pourrait appeler cela du moins, une épuration radicale. (On rit)

Quelques voix. La discussion! la discussion! La grosse tête. Je demande la parole! Le président. Attendez — M. François Gérard, qui veut que nous demandions le renvoi de tous les Hollandais des emplois et du territoire de la Belgique, sauf une exception, est appelé à la tribune pour développer sa proposition.

François Gérard. Messieurs! — Je ne dirai que peu de mots en faveur de mon développement ma proposition. La Belgique a mérité son émancipation... elle peut être maîtresse chez elle... et faire de... ses biens, le partage entre ses enfants. Un emploi est une richesse; c'est une position; c'est au moins une existence. Je pense que... nos frères y ont les premiers droits. Je pense... qu'il faut prudemment se garder de nourrir, de réchauffer dans votre sein le serpent qui peut vous mordre plus tard, et dont l'atteinte serait d'autant plus funeste que vous vous communiquez et ensuite les uns aux autres le venin mortel. Dans une nation nouvelle, il ne faut point d'éléments corrompus.

Gros nombre de voix. Très bien! — appuyé!

François Gérard. Une exception, pourtant, m'a paru... nécessaire, impérieuse. De cette... généralité, que nous décréterions, il faudra excepter quelques... Hollandais...

La tête chauve près de la rampe. Non! non! pas d'exception!

Tous. Non! non! plus de Hollandais! — A bas! à bas!

Le président. Laissez parler l'orateur.

La tête chauve. Je demande la parole!

François Gérard. J'aurais l'honneur... de proposer à l'honorable assemblée, l'exception...

La tête chauve. Non! non!

François Gérard. J'excepte les Hollandais... qui se sont battus pour nous dans les mémorables journées de septembre...

Plusieurs voix. Oh! c'est différent!

D'autres voix. Oui! oui! c'est une justice!

Alzabal et Calatrava, prendrait sa source dans la manière différente dont chacun d'eux aurait envisagé la cession à faire à la Belgique de l'île de Fernando Po, située sur la côte d'Afrique, au fond du golfe de Guinée, pour prix de 2,000 chevaux ardennois qui auraient été conduits en Espagne, par six cents volontaires belges, pour servir à la remonte de la cavalerie espagnole.

Nous ne croyons pas que MM. Mendizabal et Calatrava, s'ils sont peu d'accord entr'eux, ce que nous ignorons, se soient divisés à l'occasion de l'affaire dont parle l'Emancipation, qui n'a jamais été avancée au point de broder qui que ce soit. Voici tout ce qui s'est passé à ce sujet. M. le chargé d'Espagne avait fait des ouvertures pour la cession de l'île Fernando-Po à la Belgique, à la condition, par celle-ci, d'envoyer quelques escadrons de cavalerie montés et équipés, en Catalogne. On a fait observer qu'au moment où la Belgique renforçait son armée, pour prévenir toute agression de la part de son ennemi, il n'était pas possible de songer à un tel échange. Les choses en sont restées là.

— On lit dans le Journal de Verviers : « Depuis quelques semaines, le commerce de détail de cette ville se plaint beaucoup de l'énorme quantité de petite monnaie de cuivre qui se trouve en circulation. Ces plaintes ne doivent nullement surprendre, puisque notre ville est la seule de la Belgique où l'on continue à compter par florins et cents, et, qui pis est, de recevoir indistinctement les cents et les pièces de deux centimes pour des cents, c'est-à-dire, sur le pied de 47 1/4 cents pour un franc.

C'est là un abus dont nos détaillants seront victimes; car ce cours donnant un bénéfice de 6 o/o, il est naturel que toute la petite monnaie de cuivre ne cessera de refluer ici, sans qu'il y ait moyen de s'en débarrasser. Bientôt les transactions en souffriront; nous avons vu des boulangers obligés à laisser des billets de commerce en souffrance, tout en ayant de quoi payer; mais ils n'avaient que de la monnaie et se pouvaient se décider à faire le sacrifice de 6 o/o. Il est plus que temps qu'ils remédient à un pareil abus, dont ils ont tort de se plaindre, puisque personne ne peut les obliger à prendre la monnaie à un cours plus haut que celui que la loi lui assigne.

— La promenade des bœufs gras continue dans notre ville. Il s'est établi hier, dans les journaux, une espèce de polémique entre les propriétaires de ces animaux sur la question du poids.

— On lisait ces jours derniers les réflexions suivantes dans l'Observateur :

Lorsque les fonctions de caissier de l'état furent confiées à la Société Générale, on fit valoir, entre autres considérations en faveur de cette mesure, l'avantage qu'il y aurait pour les négociants à pouvoir faire opérer sans frais leurs remises d'argent d'une ville à l'autre, par l'intermédiaire de cette société et de ses agens dans les provinces. Cet avantage était en effet d'une haute importance pour le commerce. Mais il paraît que la Société Générale veut qu'à l'avenir le change ne soit maintenu au pair que pour ses chefs et leurs associés, car nous apprenons d'une personne que nous avons fiend de croire bien informée, que par circulaire du 15 mars, l'administration de cette société a fait défense à ses agens de recevoir aucun versement pour son compte, si ce n'est moyennant un indennité de 1/8 p. c.

Cette disposition est générale et doit être appliquée à tous les négociants comme à toutes les sociétés, excepté toutefois à la Société de Commerce, à la Société Nationale, à la Société pour l'encouragement du service militaire, et à la Banque foncière. Les autres sociétés s'arrangeront comme elles pourront.

Le journal bruxellois ajoute à ces faits quelques réflexions. Il se demande, entre autres choses, si la Société de Commerce a été instituée dans l'intérêt général, et il répond affirmativement la question.

— Le journal, l'Omnia, publié à Naples, contient la nouvelle qu'un jeune français, nommé J..., vient de se précipiter dans le cratère du Vésuve, parce qu'une danseuse du théâtre St-Charles n'a pas répondu à la passion qu'elle lui avait inspirée.

— On lit dans le Diario di Roma, du 9, que beaucoup de neige était tombée la veille dans cette ville, chose presque extraordinaire; car depuis celle qui tomba le 25 mars 1595, on n'avait pas vu tant de neige à Rome.

François Gérard continuant. Et ceux, en faveur desquels militaient des opinions libérales bien connues, et des services éminents rendus précédemment à la Belgique.

Plusieurs voix. Appuyé! appuyé!

La tête chauve. Je demande la parole!

Plusieurs voix. Je demande la parole!

Le président. Accordez vous, je ne puis la donner qu'à un seul.

La tête chauve crie et s'agit près de la rampe. Je demande la parole!

Il y a une heure que je demande la parole.

Le président. La parole est à M. Farard.

La tête chauve monte à la tribune. C'est M. Farard. Physionomie large et débonnaire. — Regard furibond. En parlant il frappe la table de ses mains, et plus souvent de ses poings. Il appuie d'une voix sourde sur le mot : Messieurs.

Messieurs! — Je cherche en vain la cause des braves qui ont accueilli les dernières paroles de l'orateur auquel je succède; j'interroge vainement les applaudissemens qui vibrent encore à mon oreille. Vos acclamations, je ne puis les comprendre! (Il s'anime et élève tout à coup la voix.) Eh quoi! messieurs, notre sévère justice, notre solennelle réprobation, frappe-t-elle les individus ou les masses? notre cause est-elle une pré-tention ou un droit? est-ce une personnalité ou un principe? est-ce un ennemi ou une haine? quelle ou quelle? qui peut encore en douter, nos ennemis, nos ennemis éternels ne sont pas seulement les hardes implacables qui sont venues nous incuider dans nos villes, nous immoler dans nos familles! Non, non, la nation hollandaise tout entière est l'hydre aux cent têtes qu'il faut abattre! un fleuve de sang, une barrière de feu séparent les deux peuples! quel que soit l'hollandais porte le signe de la réprobation! quel que soit l'hollandais est inflamé de naissance l'ou, de naissance, c'est un caractère ineffaçable; et quelques gouttes de sang répandues en combattant pour nous, ne peuvent laver ce péché originel!

M. Farard se croisant les bras. N'avez-vous donc pas des hommes capables de plaindre? Eh! Don Dieu! regardez-y bien, et sachez mieux choisir! Ah! n'allez pas les choisir toutefois dans cette foule

— Le gouverneur suppléant de la Banque nationale d'Autriche, négociant et banquier, chevalier von Steiner, vient de mourir; il n'a ni femme ni enfant et laisse à des parents éloignés une immense fortune dont on peut calculer l'importance quand on saura qu'il laisse par son testament plusieurs legs de 500,000 florins. Des personnes bien informées estiment cette fortune à 10 millions de florins.

— Une anecdote fort singulière a occupé, dans ces derniers temps, les habitans de la ville de Voreppe (Isère).

Un médecin du pays s'acheminait à cheval, et à la nuit tombante, vers Grenoble. Un homme s'élança des broussailles où il était caché, et lui demanda la bourse ou la vie. Le docteur répond par un coup de pistolet, pique des deux, et son cheval l'emporte au grand galop. Le lendemain, un homme se présente chez lui pour faire passer une blessure: c'était le voleur. Le généreux médecin se contenta d'adresser à ce malheureux une verte semonce, et le renvoya libre.

Puisse cette noble indulgence avoir fait naître un repentir durable!

AFFAIRE DES FAUX BILLETS DE BANQUE.

On nous prie d'insérer la lettre suivante, qui contient quelques faits nouveaux, que nous n'avons point rapportés : A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs, vous donnez dans votre journal du 22 de ce mois quelques détails sur la découverte du billet qui a servi de modèle pour la fabrication des billets faux de la Banque Liégeoise; ces détails sont inexacts. Voici comment le fait s'est passé :

Le commis caissier de M. Nagelmackers, se rappelant que quelques jours avant la découverte des billets faux, il avait payé un billet de cent francs couvert d'huile, fit la réflexion qu'il pourrait avoir servi à la contrefaçon; il le rechercha dans le portefeuille et fut convaincu, en le regardant, que c'était bien le billet-modèle. M. Nagelmackers en étant également convaincu, fit de suite appeler un commissaire de police, à qui il remit ce billet, en lui indiquant le nom de la personne qui l'avait échangé en son bureau.

J'ajoute que ni M. le procureur du roi, ni M. le juge d'instruction, ne se sont rendus chez M. Nagelmackers, pour s'informer de ce billet modèle, et n'ont interrogé à cet égard ni lui ni son caissier.

Agrez, etc.

Comme nous l'avons aussi rapporté, la fabrication des faux billets avait eu lieu à l'insu de l'épouse de Fabronius aîné. Nous citons encore un fait qui honore le caractère de cette femme. Quand on vint arrêter son mari, il trouva le moyen de lui dire en allemand, bas l'oreille: « vous trouverez du pain pour vos enfans dans mon portefeuille, sous l'adresse. » En effet, elle y trouva un billet de 1000 francs. Après les aveux des frères Fabronius, le magistrat instructeur fit venir la femme de l'aîné des deux frères, qui s'empressa de remettre à la justice le billet en question; elle aurait pu facilement le conserver, en disant qu'il avait été dépensé pour subvenir aux pressans besoins de sa nombreuse famille, privée de ceux qui la soutenaient par leur travail.

ADMINISTRATION COMMUNALE. — AVIS.

Le sieur Gérard Jouis, demeurant rue St-Séverin, n° 701, demande l'autorisation de placer une petite forge portative dans la chambre qu'il occupe en ladite maison. On peut former opposition à ladite demande dans le délai de quinzaine, en s'adressant par écrit à l'administration communale. Liège, le 22 mars 1837.

ADMINISTRATION COMMUNALE. — AVIS.

Le sieur J. Jacques Delarge, demeurant devant la Madelaine, n° 108, demande l'autorisation d'établir une forge de serrurier dans ladite maison. On peut former opposition à ladite demande dans le délai de quinzaine, en s'adressant par écrit à l'administration communale. Liège, le 22 mars 1837.

avide et médiocre qui se grossit chaque jour autour du gouvernement et s'autorise des premières faiblesses du pouvoir, pour prétendre à toutes les fonctions! Ne soyez pas faibles! mais aussi ne soyez pas injustes! et vous deviendrez injustes le jour où vous admettez à l'égal des Belges des Hollandais, parce qu'ils auront donné la plus détestable preuve de lâcheté et de bassesse! (Il s'essuie la bouche.)

— Je dis, la plus détestable preuve de lâcheté et de bassesse, parce que, s'ils se sont battus pour nous et dans nos rangs, ils ont alors tourné leurs armes contre leurs frères... Eh bien! messieurs, je dis, moi, que si leurs opinions étaient en désaccord avec la politique de leur nation, ils devaient rester neutres dans la lutte; ils devaient fuir le combat et briser leur glaive sacré! car, messieurs (très fort), il est exécrable de verser le sang de ses frères! (Grand bruit — applaudissemens.)

Plusieurs voix. C'est vrai! c'est vrai!

François Gérard. Qu'il me soit permis de dire un mot...

Plusieurs membres. Aux voix! aux voix!

(Dans ce moment un nouvel orateur s'élança à côté de M. Farard: ils parlent tous deux, ils s'interpellent l'un l'autre. Après un court débat, M. Farard cède enfin la tribune et se retire en menaçant son remplaçant: on prête attention au nouveau venu.)

Messieurs, — si je, si je prends la parole — si je prends la parole — c'est — c'est pour appuyer — pour appuyer l'honorable préopinant. Je citrai l'exemple de monsieur... monsieur — ce monsieur qui... vous savez, monsieur... eee... je le dirai cent fois... eee (on rit)

Une voix. Allez toujours!

L'orateur. C'est juste! il me reviendra tout à l'heure — monsieur eee... — on vous a dit qu'une exception — eee monsieur — on vous a dit qu'une exception — eee monsieur. Eh bé! eh bé! messieurs, quelle raison a-t-on donnée? quelle raison? avez-vous compris une raison? (Rires et murmures.)

L'orateur croyant se souvenir. Ah!! c'est monsieur... — non! je me trompe — je me trompe, non! ce n'est pas lui, ce n'est pas lui! — monsieur eee... c'est monsieur! (On frappe du pied, des cris d'impatience se font entendre.)

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 23 MARS

Naissances: 4 garçons, 2 filles.

Décès: 4 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir: Laurent Frémy, âgé de 84 ans, armurier, rue Fond des Taves, célibataire. — Jacq. Nic. Caré, âgé de 63 ans, journalier, faubourg St-Léonard, époux de Catherine Beck. — Marie Joseph Boulanger, âgée de 70 ans, blanchisseuse, rue du Coeq, veuve de Nicolas Joseph Jomba. — Anne Marie Halin, âgée de 46 ans, sans profession, derrière les Potiers, veuve de Gilles Boverie.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 26 mars, abonnement courant, 3me. début de M. Emile, la FIANCEE, opéra comique. — LE MARI DE LA DAME DE CHEUR vaudeville.

Lundi 27, abonnement suspendu, la sixième représentation de LA JUIVE.

ANNONCES.

BAL DIMANCHE ET LUNDI, 26 et 27 courant, à la Grande Salle de devant le Château, à HERSTAL. 366

On demande un co-abbonné au POLITIQUE. S'adresser à la Fontaine d'Or, rue Souverain-Pont, n° 593.

On demande une BONNE D'ENFANT au n° 337, rue Verd-Bois. 505

UN OUVRIER TYPOGRAPHE peut se présenter au bureau de cette feuille.

VENTE

D'ARBRES FRUITIERS,

ARBUSTES ET FLEURS.

MERCREDI 12 AVRIL 1837 et jours suivans, à une heure de l'après midi, le sieur Lambert MOLAINVAUX, jardinier fleuriste et pépiniériste, fera vendre publiquement à son domicile, à XHOMONT, N° 485, par le ministère du notaire PARMENTIER, UNE GRANDE QUANTITÉ D'ARBRES A FRUITS, ARBRISSEAUX d'ornement, arbres verts, plantes, fleurs de pleine terre, de serre chaude et d'orangerie. 502

A VENDRE

UNE BELLE ET GRANDE MAISON à porte cochère, avec cour, écurie, fontaine, sise à Liège, rue Souverain-Pont, n° 588, faisant le coin de la rue Chapelle des Clercs. S'adresser au notaire PAQUE. 507

Advertisement for SIROP DE ROBINSON, listing various agents and distributors across different regions like Liège, Dinant, and Namur.

L'orateur se décidant à abandonner la recherche de son autorité. Fin! laissez-le! il ne me revient pas!... — Je disais donc tout à l'heure — je disais donc qu'on n'avait donné aucune raison — aucune raison pour justifier... (s'interrompant tout à coup et avec un cri de joie) Monsieur Binard!! c'est monsieur Binard que je voulais dire! monsieur Binard, je le tiens à présent! Binard! (clat de rire général) Messieurs, — messieurs, pardonnez-moi, c'est très-important! M. Binard est un homme très respectable, très connu des Anversois, un bon père de famille — c'est une autorité... considérable...

Une voix. Eh bien! qu'est ce qu'il a fait ce monsieur Binard? L'orateur étonné. Ce qu'il a fait!... rien! (longue hilarité) non, messieurs, il n'a rien fait! (l'hilarité redouble.) Je n'ai pas dit qu'il avait fait quelque chose! (pâmoison générale.) Mais, messieurs, écoutez moi, monsieur Binard m'a dit quelque chose!

Plusieurs membres. Ah! voyons ce qu'il a dit, du moins!

Plusieurs voix. Écoutez! écoutez!

L'orateur. Eh bé! messieurs, eh bé! messieurs, M. Binard me citait un fait dont il a été témoin. Le soir du premier jour de combat, un père — un père qui était des nôtres... reconnut son fils à la porte — à la porte du parc, du côté des Hollandais. — Il était comme cela, ou peut sur son fusil. le père tira son mouchoir. le fils le reconnut... le père fit comme cela pour l'attirer... il faisait comme cela... ou comme cela... je ne sais pas au juste... (Les murmures recommencent.) Le fils fit comme cela, quel que chose qui voulait dire « ce n'est pas possible. » Cela dura long-temps comme cela. Le père avait beau lever son mouchoir, le fils faisait comme cela, de la main, voulait dire: « c'est inutile! je n'entends pas! »

Plusieurs voix. Assez! aux voix! à la question!

L'orateur. Eh bé! messieurs, eh bé! messieurs, le père s'écria: « Je voudrais avoir ma carabine, dit-y comme cela le M. Binard l'a entendu! et il était effrayé de le voir comme cela (Éclats de rire — vive interruption.)

Une voix. Assez comme cela!

(Revue belge.)

FÉLIX RY.

(La suite à un prochain numéro.)

VENTE PAR LICITATION.

LE MARDI 4 AVRIL, à dix heures du matin, en exécution du jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le quinze février dernier, les enfans frs Nicolas DEUSSERS et Jeanne COLLEYE, de Hermalle, feront vendre aux enchères, par le ministère de M. H. DE FROIDMONT, notaire à Haccourt, par devant M. le juge de paix du canton de Glons, en son bureau à Fexhe,

UNE

PRAIRIE BIEN ARBORÉE,

DE LA CONTENANCE DE 19 ARES 87 CENTIARES, SITUÉE A HACCOURT, LIEU DIT RUELLE MICHEL BESE, Joignant du midi Mathieu Nivard, du couchant ladite ruelle Michel Bese. S'adresser audit M. le juge de paix et au notaire, pour connaître les conditions. 561

AVIS.

Il sera procédé le 4 avril prochain, à dix heures du matin, pardevant le conseil d'administration de l'arsenal de construction à Anvers, à l'adjudication publique de la FOURNITURE D'UNE PARTIE DE BOIS DE CONSTRUCTION. Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale à Liège, où il pourra en être pris communication. Liège, le 20 mars 1837.

VENTE PAR LICITATION.

LE MARDI QUATRE avril 1837, à deux heures de relevée, en exécution du jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance séant à Liège, en date du dix-sept février dernier, le sieur Martin Dechesne, veuf de Pétronille Burtin, propriétaire, et ses enfans et petits-enfans, tous demeurant à Vivegnis, feront vendre aux enchères, par le ministère de M. DEFROIDMONT, notaire à Haccourt, en présence de M. le juge de paix du canton de Glons, en son bureau à Fexhe,

LES BIENS IMMEUBLES SUIVANTS :

1^{re}. lot UNE PRAIRIE bien arborée, de la contenance d'environ vingt-six ares, située à Vivegnis près de la Chaussée. 2^{me}. lot. Huit ares environ de prairie, sise audit Vivegnis, lieu dit Commune; une autre prairie de treize ares sept centiares, sise lieu dit Elle Vause à Vivegnis, une houblonnière d'environ dix ares, sise même commune et environ quinze ares de vignoble, sise même commune lieu dit dans les Vaux. 3^{me}. lot. UNE MAISON avec cinq ares de jardin, en lieu dit Malle Ville à Vivegnis. 4^{me}. lot. UNE MAISON avec environ dix ares de jardin, sise à Vivegnis lieu dit à la ruelle Marie Monard. 5^{me}. lot. Quatre ares trente-cinq centiares de terre labourable sise lieu dit Nom des Auges, commune de Herstal. 6^{me}. lot. UNE MAISON avec environ cinq ares de jardin, sise à Vivegnis lieu dit en la ruelle du Tombeur. S'adresser à M. le juge de paix et audit notaire pour connaître les conditions. 560

A Paris, rue du Pot de Fer St. Sulpice, N. 12.

OEUVRES D'ARISTOTE.

Traduites en français, par J. Barthelemi St. Hilaire. Les deux premiers volumes contenant la politique ont paru: le texte mis en regard a été collationné sur les manuscrits et les éditions principales. Le prix des deux volumes imprimés par l'Imprimerie Royale, en caractères neufs, sur papier cavalier mécanique est de 20 fr. — Les volumes suivans contiendront la logique. 545

VENTE D'UN BEAU MOBILIER,

A LA FERME DE LA COUVERTERIE COMMUNE DE CLERMONT.



MERCREDI ET JEUDI 26 et 27 avril 1837, chaque jour à 11 heures précises, MM. les enfans de M. BAILLY, feront procéder, sous la direction et à la recette du notaire RADELET, résidant à Ougrée,

A LA VENTE PUBLIQUE DES MEUBLES ET EFFETS MOBILIERS.

GARNISSANT LADITE FERME ET DONT LE DÉTAIL SUIT :
1^o 9 BONS CHEVAUX ET POULAINS, dont 2 superbes entiers, âgés l'un de 2 ans et l'autre de 3 ans, 2 hongres, de 5 ans, 4 poulainiers de 3 à 7 ans et un poulain d'un an; 20 bêtes à cornes dont 2 beaux taureaux de 1 et 2 ans, 10 bonnes vaches à lait et 8 génisses; 1 verrat, 2 truies, 5 forts cochons dits nourraus; 2 chariots à jantes larges; 3 charrettes, 5 charrues, 6 herses, rouleaux, traits, avaloirs, colliers, selles à limon et autres, chaînes, ustensiles de grange etc.
2^o UN TROUPEAU DE 240 BÊTES A LAINE, Dont 2 beliers, 60 mères avec leurs agneaux, 50 moutons de 6 dents, 70 antenais et 60 agneaux d'un an; et les meubles-meublans, savoir: garderoberes, commodes, horloges, tables, chaises, literies, la batterie de cuisine, étains, cuivres, linges de table et autres; la récolte sur pied des durs grains et marsages de cette ferme pour 1837, pommes de terre et enfin tous les autres objets sans aucune réserve qui s'y trouvent, et dont le détail serait trop long.
Le 1^{er} jour on vendra les chevaux, les bêtes à cornes, les cochons, les harnais, attirails de labour et ustensiles de grange.
Le 2^{me}, les bêtes à laine, les meubles-meublans et la récolte.

A CRÉDIT. 513

PROVINCE DE LIÈGE.

Mercredi 29 mars 1837, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines à Liège, et des délégués de la commission des actionnaires, à la

Réadjudication des Barrières

ci-après désignées :

- 1^o Oleur;
- 2^o Marteau;
- 3^o Herstal;
- 4^o Tilleur;
- 5^o Chockier;
- 6^o Amay;
- 7^o Aux Terres Rouges;
- 8^o Yvooz;
- 9^o Juprelle;
- 10^o Ensival.

L'adjudication aura lieu aux enchères et à l'extinction des feux. Liège, le 23 mars 1837.

Le gouverneur de la province de Liège, Baron Vandestein.

TIRAGE IRRÉVOCABLE LE 20 MAI 1837.

Huit actions, fr. 120.

Une action, fr. 20.

Dix sept actions, fr. 240.

VENTE PAR ACTIONS

DE LA

GRANDE SEIGNEURIE D'EHRENHAUSEN

AVEC SES DÉPENDANCES, EN GARINTHIE, ET DU

GRAND HOTEL RENOMMÉ, N. 70,

AVEC SES BEAUX JARDINS, SIS A BADEN, VILLE INFINIMENT RÉPUTÉE PAR SES SOURCES THERMALES.

Ces propriétés sont taxées juridiquement à la valeur

D'UN MILLION 502,857 FL. 57 KR. V. DE V.

Les gains accessoires, de fl. 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 20,000, 12,000, 10,000, 7,000, 6,000, 5,000, 4,000, 3,000, 2,000 etc. s'élèvent en tout à la somme

DE QUATRE CENT MILLE FLORINS, V DE V.

Dans la chance la plus heureuse une simple action peut gagner 5,004 fois. Le paiement peut s'effectuer en effets sur Bruxelles ou contre mon mandat, après réception des actions. En s'adressant directement à la maison soussignée, on reçoit les actions, le prospectus, ainsi qu'à son temps les listes du tirage, francs de port.

F. E. FULD,

Banquier et receveur général à Francfort sur Mein. 449

BOURSES.

PARIS, LE 22 MARS.

Cinq pour cent.	106 60	Esp. D. diff. s. int.	00 00
Trois pour cent.	78 60	• Dt. pas. s. int.	6 12
Act. de la B. de Fr.	240 00	Belg. Empr. 1832	103 14
Napl. Cert. Falc.	98 50	Banque de Belg.	1390 00
Esp. Ardoin 1831.	24 3/4		

LONDRES, LE 21 MARS.

3 ^e p. consolidés.	90 1/8	Espagne. Cortés.	21 3/4
Beh. em. 1832 C. D.	102 3/4	Différées.	8 7/8
Holl. Dette active.	53 7/8	Russie.	6 0/0
Portugais, 5 p. c.	47 0/0	Brsil. Emp. 1834.	00 0/0
Id. 3 p. c.	30 1/4		

AMSTERDAM, LE 22 MARS.

Holl. Dette active.	100 1/2	Inscr. au gr. livre.	65 7/16
Dito 2 1/2.	52 7/16	Certifi. à Amst.	94 1/2
Différée.	21 1/2	Pologne. L. fl. 300f.	112 0/0
Billet de change	21 5/16	Lots de Id. 50 f.	112 3/4
Syndic. d'amort.	93 1/4	Espagne. E. Ard.	23 5/8
• 3 1/2.	90 0/0	Dito grad.	00 0/0
Soc. de comm. P.-B.	183 0/0	Dette différ. anc.	0 0/0
nouvelle.	000 0/0	• nouv.	00 0/0
Russie, H. et Cr. 5	103 1/2	• passive.	0 0/0
• 1829, 5	103 1/2	Autriche. Métal. 5.	99 0/16

ANVERS, LE 23 MARS.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 0/0
• Det. différ.	44 1/2	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	
Emp. de 48 mill.	100 1/4	• An. 1834.	101 1/8
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métalli.	104 0/0		
Lots de fl. 100.	000	Amst., c. jours.	114 0/0 av.
• de fl. 250.	423 0/0	Rotterd., Idem.	111 0/0 av.
• de fl. 500.	675 0/0	Paris, Idem.	118 1/2 p.
Polou. Lots fl. 300.	112 1/2	• 2 mois.	371 0/0 p.
• fl. 500.	137 3/4	A Lond. p ^r Estr. c. j.	402 1/2 A
BRÉSIL. E. à L. 1831	85 1/2	• 2 mois.	39 1/0
ESPAG. Emp. 1831.	21 20	Ham. p ^r 40 Hb. c. j.	35 3/8
D. diff. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 3/16
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	114 1/4 p.
Dette diff.	8 5/8		

CHANGES.

Amst., c. jours.	114 0/0 av.
Rotterd., Idem.	111 0/0 av.
Paris, Idem.	118 1/2 p.
• 2 mois.	371 0/0 p.
A Lond. p ^r Estr. c. j.	402 1/2 A
• 2 mois.	39 1/0
Ham. p ^r 40 Hb. c. j.	35 3/8
• 2 mois.	35 3/16
Bruxelles et Gand.	114 1/4 p.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 23 MARS 1837.

Par suite de la forte baisse à Londres, les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 21 20 7/8 3/4 1/2 3/8 après 12 5/8 3/4 7/8 21 le 1/8 et reste 21 A. Primes à un mois 23 1/2 dont 1 p. c. et A. On a fait assez d'affaires.

BRUXELLES, LE 23 MARS.

COURS	ACTIONS.		
Emp. Rotsch.	100 1/4	Act. Société Gén	737 1/2
Fin cour.	100 1/4	Act. de la S. de C.	433 0/0
Pr. 1 m. d. t.	000 0/0	Act. la B. de B.	136 0/0
• 1836, 4 ^{te} .	92 0/0	Act. C. Sam. et O.	105 3/8
Fin cour.	92 0/0	Act. des Hauts-F.	160 1/2
• pr. 1 m. d. t.	00 0/0	Act. Charb. Flenu	132 0/0
Dette activ. 2 1/2.	52 5/8	Act. Banq. Jone.	98 0/0
E. de la ville 1832.	99 0/0	Act. Ch. H. et W.	100 0/0
Dette active holl.	52 0/0	Act. Ch. Selesion.	000 0/0
Rente domaniale.	97 1/4	Act. Entr. Indust.	121 0/0
BRÉSIL. 1833.	85 1/2	Act. Ch. Lev du F.	106 1/2
AUTRICHE. Métal.	104 0/0	Act. S. d'Ougrée.	100 0/0
ROME. 1832.	101 1/0	Act. S. Sars-Louch.	0 0/0
NAPLES. Falconnet	92 1/2	Act. Che de fer.	97 0/0
• Banque Tav.	00 0/0	Act. S. de Venues	000 0/0
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. bat. à V. Anv.	00 0/0
ESPAG. Ard. 1831.	22 0/0	Act. S. St. Léona.	000 0/0
• Fin cour.	22 0/0	Act. S. Chateh.	144 0/0
• gros-pièces.	00 0/0	Act. S. Verreries.	138 0/0
• pr. 1 m. d. t.	24 1/2	Act. Ecl. gaz. rés.	97 1/2
• différée 1834.	00 0/0	Act. S. Raffinerie	116 0/0
• anc.	0 0/0	Act. Verr. Charl.	112 0/0
dette passive.	09 0/0	Act. Expl. l'Espér.	116 0/0
		Act. des Brasseries	00 0/0
		Act. Librairie H.	000 0/0
		Act. Typogr. W.	00
		Act. Fabr. Tapis.	143 0/0
		Act. Fabr. de fer	103 1/2
AMST. ct. jours.	pair	Act. Mutual. ind.	106 1/2
LOND. ct. jours.	12 5	Act. C. de Bruges	104 0/0
PARIS. ct. jours.	pair	Act. H. F. Monc.	112 0/0

VIENNE, LE 13 MARS.

Métalliques, 105 1/8. — Actions de la Banque, 1367 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 22 MARS.

Le koff hanov Catharina v de Diksum, chi. d'orge

PLACE D'ANVERS, LE 23 MARS.

Café. — On a cité aujourd'hui la vente 150 balles Batavia de 29 3/4 à 30 1/4 c. Les autres sortes n'ont donné lieu à aucune transaction digne de remarque.
Riz. — Les affaires en riz ont repris de l'activité depuis hier. Les transactions suivantes nous ont été rapportées.
295 balles Bengales; à 8 1/4; 197 dito dito ord., à 7 1/2 et 368 balles de 100 kilog. environ Caroline suranné à prix inconnu.
Sucre brut. — Une centaine de caisses Havane blond ont été payées à fl. 19 1/2, pavillon national.
Sucre raffiné. — 5 à 6,000 kilog. candi ont été traités à prix divers pour l'exportation.
Grains. — Les transactions suivantes ont été citées 900 hectol. grains de lin à battre de Königsberg, à fl. 10 1/2, 1,000 dito ditto de Pétersbourg, à prix demeuré secret.

MARCHE DE LIÈGE DU 23 MARS 1837.

Froment vieux, l'hectolitre,	fr. 15 6
Seigle vieux, id.	11 3

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n^o 622, rue du Pot d'Or, à Liège.